

Éducation artistique et culturelle

Le décret n° 2013-783
du 28 août 2013 (JO du
30) modifie la composition
du Haut Conseil de l'éducation
artistique et culturelle.

Les collectivités territoriales
sont mieux représentées,
notamment avec la présence
de la Fédération nationale
des collectivités territoriales
pour la culture